

Stage court « travaux en vert »

Salariés Viticoles (ou saisonniers)



Printemps 2018

Public salariés viticoles

Financement FAFSEA

Objectifs

Acquérir les compétences techniques indispensables aux travaux en vert

Etre opérationnel pour la campagne 2018-2019

Contenu de la formation

Mise en pratique de l'ébourgeonnage. Acquérir les gestes techniques et de qualité pour exécuter les travaux en vert manuels.

Stage à Amboise (37)

Du 14 au 15 mai 2018

Durée 16 heures (2 jours x 8h) **Horaires** 08 H 30 à 17 H 30 **Lieu** Lycée viticole de Amboise

Les conditions du Plan Interentreprises

1/ Pré requis

Etre sous contrat de travail dans une entreprise viticole au début de la formation et pendant toute sa durée (TESA, CDD, ...) quelles que soient la nature du contrat de travail (sauf salarié en contrat d'apprentissage) et de son ancienneté dans l'entreprise.

2/ Durant la formation

Maintien du salaire pendant toute la durée de la formation.

Le FAFSEA remboursera les heures faites en centre de formation dans la limite de 100 % du SMIC non chargé (9,88 € / heure) sauf pour les salariés en contrat aidé (cf fiche de présentation FAFSEA action de formation du guide régional, prise en charge).

3/ En fin de formation

Le centre de formation adressera au FAFSEA les justificatifs de présence des salariés, ce qui déclenchera le remboursement de la rémunération des heures réalisées en centre.

Inscription

Avant le 16 avril 2018, retourner le bulletin d'inscription (ci-joint) original complété pour la partie entreprise et salarié par courrier :

LPA de Amboise - Unité de Formation continue

46 avenue Emile Gounin - BP 239 - 37402 Amboise Cedex

Une pré-inscription est possible par fax ou mail :

- par fax : 02 47 23 35 68 ou - par mail : formation-pro-continue.amboise@educagri.fr